



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

**Nombre de Membres**

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 16  
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

21/06/2021

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**

21/06/2021

**Excusée représentée** : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pauline MARCOU MADER et M. Alain JAME représenté M. Raoul de RUS.

**Excusé** : M. Christian BAÏSSE.

Madame Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2021-38 : Subvention exceptionnelle n°1 Association Multisports Montredonnaise**

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge du secteur sport, sollicite l'Assemblée pour attribuer, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association Multisports Montredonnaise en raison des résultats sportifs d'une de ses adhérente.

Après débat, il est décidé que la subvention sera versée sous réserve que :

- des justificatifs de dépenses soient fournis (factures au nom de l'Association Multisports Montredonnaise) ;
- l'Assemblée générale se déroule dans les 4 mois qui suivent la présente délibération, au plus tard le 28 octobre 2021 ;
- les rapports financiers et moraux 2020 et des budgets prévisionnels 2021 soient transmis en mairie.

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, personnellement concernée dans cette affaire, ne prend pas part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (0 ABSTENTION, 2 voix CONTRE et 15 Voix POUR) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association Multisports Montredonnaise dans les conditions fixées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

